



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
DIMANCHE 12 MAI 2019  
N°32 / 2019



En exercice : 30

Présents : 16

Absents : 14

Procuration : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents :

Attoumani Blak ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU,  
Soilihi AHMED, Anrifina ASSANI, Salami ASSANI,  
Mariame BACO OUSSANI, Saandia BOINA, Chamsia  
DIHADJI SOILIH, Hanima IBRAHIMA, Soidridine  
MADI, Abdoullatuf MADI, Hidahya MAHAFIDHOU,  
Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Mariama MHIDINI, El  
Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILIH-MADI.

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH,  
Chadhoul Abdou, Mouslim  
ABDOURAHAMAN, Nourou ANDJIBOU,  
Chaharani BAMANA, Zouhouria FOUNDI  
CHEBANI, Elline HEDJA, Fonte IBRAHIM,  
Thomas INOUSSA, Angatahi MELA, Ali-  
Moussa MOUSSA-BEN, Tahanlabati  
Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-  
FOUNDI, Fatima SALIM.

Objet :

Création de poste : Chargé  
de mission Développement  
des Activités Economiques

Procurations : Néant

*L'an deux mille dix-neuf, le 12 du mois de mai, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 6 mai 2019 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El farsi SAÏD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

NOTA :

Le Président certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la  
porte du siège de la  
Communauté de Communes le  
20/05/2019

Le Président,  
Ismaila MDEREMANE SAHEVA



**Vu** la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;  
**Vu** l'ordonnance n°2011-1708 du 1er décembre 2011  
**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 1°) et 2°) et l'article 34  
**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988

Le Président expose que La Communauté de Communes souhaite recruter un(e) chargé(e) de mission Développement des Activités Economiques afin de pouvoir mettre en œuvre sa politique en matière de développement économique. Comme défini dans projet de territoire, celle-ci s'oriente essentiellement vers la « structuration des filières économiques, dans une approche globale, transversale et respectueuse de l'environnement ».

En cette matière, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Organiser, structurer, développer et professionnaliser en priorité l'activité agricole, le maraîchage et la pêche avec un objectif fort d'autonomie alimentaire ;
- Organiser, structurer, développer une économie circulaire, notamment à partir de la valorisation des déchets et des ressources ;
- Organiser, structurer, développer et professionnaliser les filières énergies renouvelables ;
- Accompagner les aménagements économiques et prioriser les investissements ;
- Assurer l'ensemble des services publics/privés nécessaires aux entreprises ;
- Impulser une dynamique entrepreneuriale nouvelle et attirer de nouvelles activités y compris dans le tertiaire ;
- Accompagner la professionnalisation des acteurs, y compris sur les conditions matérielles et réglementaires avec une priorité pour les professions réglementées en intégrant la problématique « régularisation des activités informelles » ;
- Soutenir, accompagner et développer l'artisanat local comme activité créatrice d'emplois et de richesse ;
- S'appuyer les traditions mahoraises d'entraide et de solidarité (musada et chicoa) pour impulser et expérimenter une économie sociale et solidaire ;
- Accompagner et soutenir la jeunesse dans son apprentissage, son insertion sociale et professionnelle ;

La CCSud entend également accompagner le Conseil Départemental dans sa politique de développement économique notamment en déclinant sur son territoire intercommunal, les orientations définies dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

**Missions principales :**

- Accompagne et participe à la mise en œuvre de la stratégie de la communauté de communes en matière de développement économique comme exposé ci-dessus ;
- Anime le service « Développement des Activités Economiques » actuellement composé par deux chargées d'opération (agricole d'une part, et pêche et littoral d'autre part) et participe à sa préfiguration ;

- Participe à la définition des orientations stratégiques des Zones d'Activité Economique et à l'implantation des acteurs économiques dans ces zones ;
- Participe à la définition des modalités de gestion des équipements à vocation économique ;
- Accompagne et instruit, sur un mode partenarial, les projets d'implantation, de création et de développement des acteurs économiques sur tout le territoire intercommunal ;
- Organise et met en œuvre des dispositifs d'accompagnement des acteurs économiques, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire en lien avec les acteurs institutionnels (Communes membres, SGAR, DIECCTE, CCI, CRESS, CMA, ADIE, etc...) ;
- Assure la promotion économique du territoire pour renforcer son attractivité ;
- Commercialise les offres de services du territoire : emplois, disponibilités foncières et immobilières, zones d'activités, pépinières, etc...

**Activités techniques :**

- Développement et animation des partenaires et des réseaux professionnels ;
- Assistance et conseil auprès des élus en matière de développement économique ;
- Accompagnement à formalisation des activités informelles ;
- Accueil, information et accompagnement des porteurs de projets et des acteurs économiques ;
- Instruction et accompagnement des projets d'entreprise : création, implantation, transmission/reprise, développement ;
- Prospection des entreprises ;
- Gestion et promotion de l'offre de services de la collectivité en matière de développement économique.

**Cadres statutaires :** Titulaire (Attaché, ingénieur) ou Contractuel **Catégorie :** A.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

**Décide :**

**D'approuver** la création d'un emploi de « chargé de mission Développement des Activités Economiques»

**D'inscrire** les crédits correspondants au budget principal

**D'autoriser** le Président à mettre en œuvre cette délibération.

*Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.*

Fait à Bandrélé, le 18 mai 2019



Le Président

**Ismaila MDEREMANE SAHEVA**

